



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24114486

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Chancery

17 JUL. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **809 531 613**

Nom

(en entier) : **Maison Plurielle**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Avenue du Centenaire, 67. 6061 Montignies-sur-Sambre**

Objet de l'acte : Nominations/démissions AG/CA

A. Composition de l'assemblée générale et désignations des administrateurs

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2024 a décidé d'accepter les démissions de :

- Arnould Mélanie, comme présidente
- Collura Rosetta, comme membre de l'AG
- De Clerck Benoît, comme membre de l'AG
- Poskin Marc, comme membre de l'AG

La nouvelle Assemblée Générale se compose comme suit :

- Arnould Mélanie (mandat privé)
- Azoury Edith (mandat Grand hôpital de Charleroi)
- Coruzzi Josiane (Mandat ASBL Solidarité Femmes)
- Dewez Monique (mandat privé)
- Frennet Linda (mandat privé)
- Hensmans Philippe (mandat privé)
- Lorge Vincent (mandat privé)
- Maudoux Jocelyne (mandat privé)
- Mertens Luc (mandat ASBL "Le 26")
- Solau Patrick (mandat Soralla)
- Thoreau Christophe (mandat Grand Hôpital de Charleroi)
- Wanschoor Florence (mandat Ville de Charleroi)

Elle approuve la nomination de Jocelyne Maudoux comme administratrice

Elle désigne comme administrateurs/trices :

- Arnould Mélanie, 126 rue de Wangenies 6220 Fleurus
- Azoury Edith, 49 rue de la Ruche 1030 Schaerbeek
- Dewez Monique, 19 rue Babotterie 6001 Marcinelle
- Maudoux Jocelyne, Rue de l'abattoir, 51 6200 Châtelet
- Mertens Luc, Rue de Montigny, 26 6000 Charleroi
- Thoreau Christophe, 4 Camp Romain 1300 Wavre
- Wanschoor Florence, 110 rue de Gourdinne 6120 Nalinnes

B. Décharge aux administrateurs :

L'assemblée générale réunie ce 25 juin 2024 approuve les comptes 2023. Elle donne décharge aux administrateurs pour l'année 2023.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).